Septembre 2026

Point d'avancement sur la « mise en place d'un nouveau dispositif d'enquêtes annuelles sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en agriculture »

Depuis la création du groupe de travail du Cnis l'an dernier, les travaux du Service de la statistique et de la prospective (SSP) ont été consacrés à la mise en place de la nouvelle enquête Stat'Phyto, dont la première collecte aura lieu à l'automne 2026. **La présente note rend compte de l'état d'avancement de cette première campagne, de la mise en place du transfert de données via Prophyl et des travaux engagés par ailleurs pour préparer les évolutions de dispositif à compter de 2028.**

1. Préparation et lancement de l'enquête Stat'Phyto26

Depuis la création du groupe de travail le 8 octobre 2025, la préparation de l'enquête **Stat'Phyto26** s'est poursuivie. L'enquête, qui intègre notamment le **dispositif Prophyl de transfert de données enregistrées dans les logiciels de gestion parcellaire**, a été présentée au Comité du label et a obtenu le label d'intérêt général et de qualité statistique, assorti du caractère obligatoire. Le prestataire ADquation, institut d'études spécialisé dans les sujets agricoles, a été retenu pour conduire une collecte multimodale : saisie par internet (CAWI), transfert de données via l'API Prophyl et, en cas de besoin, collecte par téléphone (CATI). **À compter du 1er octobre 2026, 22 000 exploitations agricoles seront invitées, par courrier et par courriel, à participer à l'enquête qui couvre 21 cultures**[1].

2. Mise en œuvre du dispositif Prophyl

Le transfert automatisé des données **via Prophyl est proposé en 2026 uniquement en grandes cultures** : environ 8 000 exploitations sur les 22 000 enquêtées, identifiées comme utilisatrices potentielles de l'un des trois logiciels partenaires, pourront en bénéficier. Les autres exploitations, notamment celles enquêtées en viticulture, arboriculture et productions légumières, répondront par internet ou, en dernière phase de collecte, par téléphone.

Pour préparer le lancement de la collecte, les échanges avec les trois éditeurs partenaires de Prophyl – Chambres d'Agriculture France (CDAF), Isagri et Smag – se sont poursuivis ces derniers mois. **Les enseignements de l'expérimentation conduite en 2024 ont été pris en compte pour finaliser le flux de données à transmettre à l'API pour Stat'Phyto26**.

---

[1] Liste des cultures enquêtées dans le cadre de Stat'Phyto26 :
Grandes cultures : betterave sucrière, blé dur, blé tendre ou épeautre, colza, maïs fourrage, maïïs grain, orge, pomme de terre, tournesol
Arboriculture : olive, orange, pomme, raisin de table
Viticulture : raisin de cuve
Productions légumières : carotte, chou, fraise de plein air, fraise sous serre, oignon-échalotte, tomate plein air, tomate sous serre.

Mise en place en février 2026, l'API a fait par la suite l'objet de tests de transfert de données avec les trois éditeurs pour l'ensemble des grandes cultures concernées par Prophyl. En parallèle, l'outil de collecte par internet a été développé par ADquation.

3. Organisation et calendrier de la collecte

La communication autour de Stat'Phyto26 a été construite en lien avec les éditeurs des logiciels partenaires. Les 8 000 exploitations enquêtées potentiellement concernées par Prophyl recevront un courrier-avis spécifique les incitant à transmettre leurs données directement depuis leur logiciel de gestion parcellaire. Une présentation de l'enquête, une foire aux questions ainsi que les coordonnées de l'assistance seront disponibles sur le site de collecte d'ADquation et sur le site Agreste du SSP. Les éditeurs contribueront également à faire connaître l'enquête auprès de leurs réseaux et de leurs utilisateurs, notamment par l'organisation de webinaires à destination des distributeurs et des conseillers techniques des logiciels partenaires, ainsi que par la diffusion d'informations dans leurs newsletters et sur les réseaux sociaux. Enfin, ADquation et le SSP ont préparé un dispositif de relance des exploitants mobilisant successivement plusieurs canaux : courrier, messagerie électronique et téléphone.

Au lancement de la collecte, les exploitants seront invités à répondre en autonomie, par Prophyl pour les exploitations de grandes cultures pouvant en bénéficier, ou par internet. Si nécessaire, les non-répondants seront relancés par téléphone et invités à utiliser l'un des modes de réponse qui leur est proposé. Cette phase de collecte s'achèvera **le 18 décembre 2026**. Ensuite, une réponse directement par téléphone (CATI) sera proposée aux non-répondants pour finaliser la collecte.

4. Traitement et diffusion des résultats

Quel que soit le mode de réponse utilisé, les données feront l'objet de contrôles de cohérence et certains exploitants pourront être recontactés pour confirmer ou corriger leurs déclarations. Ces travaux se poursuivront **jusqu'à fin février 2027**, avant la transmission des données au SSP pour expertise et apurement. Les statistiques requises par la réglementation européenne SAIO[2] seront transmises à Eurostat fin décembre 2027 et la première publication des résultats de l'enquête Stat'Phyto26 interviendra **au début de l'année 2028**.

[2] Règlement (UE) 2022/2379 du Parlement européen et du Conseil du 23 novembre 2022 relatif aux statistiques sur les intrants et les produits agricoles, modifiant le règlement (CE) n°617/2008 de la Commission et abrogeant les règlements (CE) n°1165/2008, (CE) n°543/2009 et (CE) n° 1185/2009 du Parlement européen et du Conseil et la directive 96/16/CE du Conseil ;
Règlement d'exécution (UE) 2023/1537 de la Commission du 25 juillet 2023 portant modalités d'application du règlement (UE) 2022/2379 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les statistiques sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques qui doivent être transmises pour l'année de référence 2026 pendant le régime transitoire 2025-2027 et les statistiques sur les produits phytopharmaceutiques mis sur le marché.

5. Préparation des évolutions futures du dispositif

En parallèle de la préparation de Stat'Phyto26, des **travaux ont été conduits cette année pour préparer les évolutions futures du dispositif**. Pour rappel, Stat'Phyto deviendra annuelle à compter de la campagne culturale 2028. Afin d'étudier les possibilités d'extension de Prophyl au-delà des grandes cultures, le SSP a ainsi confié cette année **à la société Agriviz une étude du marché des logiciels de gestion agricole en viticulture, arboriculture et productions maraîchères.** Les trois éditeurs actuellement partenaires de Prophyl sont en effet des éditeurs généralistes principalement implantés en grandes cultures. L'étude permet de mieux identifier les logiciels et les acteurs susceptibles de détenir les données nécessaires dans ces autres filières et contribuera à orienter les travaux en vue d'un élargissement futur de la collecte automatisée via Prophyl dans Stat'Phyto.

6. Travaux européens et perspectives

Enfin, **les travaux se poursuivent au niveau européen** dans le cadre d'un projet de modernisation de la statistique agricole financé par Eurostat, associant le SSP, Statistics Netherlands (CBS) et l'office statistique allemand Destatis. Ils permettent de confronter les expériences des trois pays sur l'utilisation des données issues des logiciels de gestion parcellaire pour la statistique agricole, notamment sur l'adhésion des exploitants agricoles à ces dispositifs, les conditions juridiques et les modalités techniques de transferts de données. Ces travaux contribuent à identifier les conditions nécessaires à un recours plus large à ces nouvelles sources de données pour la statistique agricole.

Une prochaine réunion plénière du groupe de travail est prévue **en mars 2027**. Elle constituera une première étape de bilan et d'orientation : elle permettra d'une part **de présenter les premiers enseignements de la collecte de Stat'Phyto26**, notamment sur le recours aux différents modes de réponse et sur l'utilisation de Prophyl, et d'autre part **de présenter les autres travaux sur les évolutions du dispositif**. Ces échanges contribueront notamment à préparer le passage en rythme annuel de l'enquête à compter de 2028 et à définir les conditions d'un élargissement du recours au transfert Prophyl à l'ensemble des filières culturales.